

**DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

Séance du 29 novembre 2022

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil Municipal
19

en exercice
19

Nombre de
présents
14

Nombre de votants
16

Date de la
convocation
25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- neuf novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier -- Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- Monsieur LATREUILLE Alain -

Excusés : Madame DUBUC Nicole (a donné pouvoir à Madame BIGOT) – Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane

2022 11 116 Espace Santé du Monard – avenant n°1 à la convention pour la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle avec la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle que la Région Nouvelle Aquitaine a bien voulu apporter une participation financière d'un montant de 200 000 € dans le cadre de l'opération construction d'une Maison de santé. La convention signée le 15 avril 2021 portait sur les modalités de versement de l'aide. Il y était mentionné que la date limite de dépôt de la dernière demande de paiement était fixée au 31 décembre 2022.

Les travaux relatifs aux abords n'étant pas achevés, la commune a sollicité une prolongation de ce délai. Le présent avenant proroge la date limite de paiement au 30 septembre 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention pour la création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle avec la Région Nouvelle Aquitaine

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le GUA, le 1^{er} décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 06/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 06/12/2022

